

Légende :

Zonage :

- UA : Zone urbaine mixte centrale
- UB : Zone urbaine périphérique dédiée essentiellement à l'habitat
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements
- UJ : Zone urbaine à vocation de loisir paysager
- UT : Zone urbaine à vocation touristique
- UY : Zone urbaine à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUY : Zone à urbaniser à vocation économique
- N : Zone naturelle
- NT : secteur destiné aux constructions, installations et aménagements ayant une vocation touristique (camping en bord de mer, camping de Pomporio)
- NLm : Zone naturelle regroupant les espaces remarquables maritimes
- NLT : Zone naturelle regroupant les espaces remarquables terrestres
- Nmc : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités destiné aux activités maritimes conchylicoles
- Nmm : Secteur de Taille et de Capacités d'Accueil Limités destiné aux activités de mouillages
- A : Zone agricole
- AA : Zone agricole inconstructible
- At : Secteur de Taille et de Capacités d'Accueil Limités destiné aux activités économiques isolées

Prescriptions lineaires :


- Bande des 100 mètres
- Cours d'eau
- Espace Proche du Rivage
- Haies préservées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques :

- Bâti à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espace paysager protégé au titre du L. 151-23 du code de l'urbanisme

Informations surfaciques :

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone Humide d'après l'inventaire des zones humides de la commune réalisé par le SMEGA validé par la CLE le 12/12/2014 et par la commune le 12 février 2015, auquel se réfère l'article 4 du Règlement du SAGE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
 COMMUNE DE TREVEUC

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE
 PLAN BOURG



APPROBATION : 06/02/2020

Liste des Emplacements Réservés :

N°	Désignation	Emprise en m²	Bénéficiaire
1	Equipement public	517	Commune de Treveuc
2	Création de voie	1 058	Saint-Brieuc Armor Agglomération



Dossier n° : SJ171167U
 Echelle : 1/2500